

# Annexe 1. Définitions

## Diarrhée aqueuse aiguë (DAA)

La diarrhée aqueuse aiguë est une maladie caractérisée par trois selles molles ou aqueuses (non sanglantes) ou plus dans un délai de 24 heures.

## Cas suspect de choléra

Dans les zones où une épidémie de choléra n'a pas encore été déclarée, toute personne âgée de 2 ans ou plus présentant une diarrhée aqueuse aiguë et une déshydratation sévère, ou mourant de diarrhée aqueuse aiguë.

Dans les zones où une épidémie de choléra a été déclarée, toute personne présentant ou mourant de diarrhée aqueuse aiguë.

## Cas confirmé de choléra

Un cas suspect de *V. cholerae* O1 ou O139 confirmé par culture ou réaction de polymérisation en chaîne (PCR). Dans les pays où le choléra n'a jamais été détecté ou a été éliminé, la souche *V. cholerae* O1 ou O139 s'avère toxigénique.

## Alerte au choléra

Une alerte au choléra (épidémie présumée de choléra) est définie par la détection d'au moins l'un des éléments suivants :

- a) deux personnes ou plus, âgées de 2 ans ou plus souffrant de diarrhée aqueuse aiguë et de déshydratation sévère, ou mourant de diarrhée aqueuse aiguë, dans la même zone et dans un délai d'une semaine ;

- b) un décès causé par une diarrhée aqueuse aiguë sévère d'une personne âgée de 5 ans ou plus ;
- c) un cas de diarrhée aqueuse aiguë diagnostiqué positivement pour le choléra par un test diagnostique rapide (TDR) dans une zone qui n'a pas encore connu un cas confirmé de choléra (notamment les zones à risque de propagation d'une épidémie actuelle).

## Épidémie de choléra

Une épidémie de choléra est définie par l'apparition d'au moins un cas confirmé de choléra et la preuve d'une transmission locale.

Dans les zones où la transmission du choléra est persistente (toute l'année), une épidémie de choléra est définie comme une augmentation inattendue (en ampleur ou en temps) des cas suspects, sur deux semaines consécutives, dont certains sont confirmés en laboratoire.

## Zone endémique du choléra

Une zone où des cas confirmés de choléra résultant d'une transmission locale ont été détectés au cours des trois dernières années. Une zone peut être définie comme toute unité administrative infranationale, notamment une région, un district ou des petites localités.

Tout pays qui contient une ou plusieurs unités administratives infranationales endémiques, telles que définies ci-dessus, est considéré comme un pays endémique.

## Point chaud de choléra

Une zone géographique limitée (par exemple une ville, un niveau administratif 2 ou une zone desservie d'un district sanitaire) où les conditions environnementales, culturelles et/ou socioéconomiques facilitent la transmission de la maladie et où le choléra persiste ou réapparaît régulièrement. Les points chauds sont un facteur important de propagation de la maladie dans d'autres zones.